

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 15 septembre 2015

Présents :

MMES Brigitte BOCHATON – Bernadette BUGNET – Marie-Laure CHEVALLIER – Catherine FAIVRE – Monique HERVÉ – Berthe-Ange LAUDET – Charlotte MONEL – Claire PRESCHOUX – Séverine SUCHERE

MM. Pierre-Louis BESSON – Julien BOURGEOIS – Antoine FATIGA – Christophe GERBELOT – Mathias LEBLOIS – Patrick NICOLLET – Alain PONCET – Julien ROUTIN – Bruno STELLIAN – Laurent TOCHON – Régis VION

Absents :

Hauda ARAB donne pouvoir à Brigitte BOCHATON

Isabelle DAILLE-JACQUETIN donne pouvoir à Claire PRESCHOUX

Franck EGARD donne pouvoir à Alain PONCET

Laurence FRAN CART donne pouvoir à Bernadette BUGNET

Alexandre GARIN donne pouvoir à Pierre-Louis BESSON

Isabelle GEINDRE donne pouvoir à Charlotte MONEL

Olivier MARMET donne pouvoir à Catherine FAIVRE

Arrivée de Laurent TOCHON à 19h20.

Arrivée de Patrick NICOLLET à 19h40.

Brigitte BOCHATON invite le Conseil Municipal à :

1. désigner le secrétaire de séance : **Julien BOURGEOIS**
2. approuver le compte-rendu de la dernière séance dont un exemplaire a été remis à chaque membre : adoption à l'unanimité
3. prendre acte des 6 Déclarations d'Intention d'Aliéner reçues en Mairie depuis le dernier Conseil Municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du projet de schéma de mutualisation

Brigitte Bochaton rappelle que le Conseil Communautaire du 02 juillet dernier a approuvé à l'unanimité le projet de schéma de mutualisation entre Chambéry métropole et les communes membres, tel qu'il a été présenté lors du Conseil Municipal du 07 juillet.

Madame le Maire ajoute qu'en application du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque Conseil Municipal doit délibérer dans un délai de 3 mois à compter de la réception du projet soit avant le 22 octobre, en ce qui concerne Jacob-Bellecombette. Ce n'est qu'à l'issue des délibérations communales que le Conseil Communautaire sera amené à se réunir pour délibérer sur le schéma de mutualisation dans sa version définitive.

Brigitte Bochaton présente ensuite une synthèse du projet de schéma de mutualisation :
« La mutualisation s'inscrit dans un contexte global de diminution des dotations de l'Etat ; elle est pressentie comme un moyen pour les communes de contribuer davantage à la réduction du déficit public.

La loi tend à inciter les communes à une optimisation de l'organisation territoriale par la maîtrise de la masse salariale et une restriction des dépenses.

La mutualisation EPCI/communes membres doit respecter un principe de la loi : il doit s'agir d'un « schéma élaboré pour le mandat, comprenant l'impact prévisionnel sur les effectifs et les dépenses de fonctionnement, dont l'avancement est évalué chaque année au moment du DOB ».

La mutualisation doit permettre aux communes de tisser de nouveaux liens avec leur intercommunalité, en tenant compte de leur histoire propre et de leur projection dans un avenir à plus ou moins long terme.

La mutualisation peut revêtir différentes formes juridiques :

- *la mise en commune de moyens par l'acquisition de biens destinés à une utilisation commune, avec convention de mise à disposition ou prestation de services*
- *le service commun*
- *le transfert de compétences qui s'accompagne du transfert du service et des moyens chargés de leur mise en œuvre (ex : eau, assainissement, déchets...)*

Le schéma qui vous est présenté s'articule autour de différentes intentions :

- *permettre des économies d'échelle*
- *minimiser la baisse de la DGF en autorisant un coefficient de mutualisation avantageux*
- *valoriser et mieux utiliser les compétences identifiées en interne*
- *assurer une expertise des services par le partage de compétences*
- *améliorer la qualité de service à l'usager*
- *finaliser toute collaboration partielle avec Chambéry métropole*

Il a été décidé de s'adapter aux besoins des communes en leur laissant le choix « à la carte » de se rattacher à l'une ou l'autre initiative de mutualisation.

Ce rattachement pourra se faire dès le départ ou au fil du temps et sur tout ou partie des fonctions des services supports.

Néanmoins, ce rattachement à la carte ne s'applique pas aux transferts de compétences qui, de par la loi, impliquent l'ensemble des communes membres de Chambéry métropole et l'intégralité des compétences concernées.

4 thèmes ont été identifiés comme prioritaires pour ce schéma de mutualisation :

- *coopération et prestations de service : maîtrise des coûts, organisation de groupements d'achats (nacelle, balayeuse... par exemple), formation de processus*

technique commun (paye...), partage de l'ingénierie commune et mise en réseau d'expertises (recherche de financement européen...)

- *mutualisation des services : Chambéry métropole a identifié des services supports prioritaires qui doivent permettre l'édification de bases solides pour de futures mutualisations et ce dès 2016/2017 : service finance, service juridique et assurance, service RH et achats, service informatique*
- *clarification des transferts de compétences : massifier les transferts, ouvrir de nouveaux champs (énergie, équipements communautaires...), clarifier les compétences partagées (ex : politique de la ville, voiries, défense incendie, eaux pluviales...), prévoir les compétences futures prévues par la loi (PLUi, tourisme, gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations...)*
- *coopération entre les agglomérations : rapprochement entre agglomérations voisines (Aix-les-Bains, Grenoble, Annecy, Valence...)*

En conclusion, la mise en œuvre du schéma de mutualisation débutera au 1^{er} trimestre 2016 et s'étendra durant toute la durée du mandat. Un bilan de l'avancement des mutualisations, collaborations et transferts sera réalisé chaque année ainsi qu'une révision du schéma, afin d'ajuster chacune de propositions à la réalité d'un contexte évolutif.

*Les charges transférées seront déduites des flux financiers, leur évaluation sera assurée par la CLECT, Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées : **Bruno Stellan** nous représente en tant que titulaire, sa suppléante étant **Laurence Francart**.*

Antoine Fatiga précise que les élus de la minorité sont favorables à cette démarche mais qu'il faut veiller à ce que cela assure un meilleur service aux habitants sans dégrader les conditions de travail des agents et éloigner les services des habitants. Il ajoute que tout ne doit pas être centralisé dans la ville centre : d'autres communes doivent aussi y prendre part comme La Motte-Servolex, Jacob-Bellecombette, etc. Il est important aussi de veiller aux rôles des élus locaux et des débats seraient à prévoir notamment sur le pôle multimodal, les grands équipements, etc.

Brigitte Bochaton répond qu'elle est pour la mutualisation mais qu'il faut éviter le mille-feuille. Elle reconnaît qu'un peu plus de temps aurait été bien pour ne pas se retrouver pressés mais l'Etat donne des dates butoirs et c'est dommage. Pour faire du bon travail, il faut se concerter et adapter les projets dans le temps.

Antoine Fatiga ajoute qu'il faut aussi garder de la souplesse au niveau des prises de position locales.

Brigitte Bochaton parle également de l'aspect de proximité. Et, quand un service fonctionne bien, il ne faut pas changer : la mutualisation a l'avantage d'être à la carte.

Alain Poncet souligne qu'il y aura nécessairement une perte de pouvoir des élus : c'est la loi avec une forte volonté de supprimer des strates dont les communes. L' élu garde cependant le pouvoir de s'exprimer mais plus on grossit et moins il y aura de souplesse. C'est sans doute le dernier mandat où les communes auront encore des prérogatives.

Antoine Fatiga insiste sur le fait qu'il faut associer les élus à l'élaboration des projets dans le processus décisionnel.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet de schéma de mutualisation tel qu'il a été présenté lors du Conseil Municipal du 07 juillet.

2. ZAC des Châtaigneraies : Approbation du Compte-Rendu Annuel au Concédant (CRAC) au 31/12/2014

Alain Poncet explique que conformément à la Convention Publique d'Aménagement qui nous lie à la SAS, aménageur, un compte-rendu d'activités annuel doit être présenté en séance du Conseil Municipal. Ce compte-rendu précise l'avancement opérationnel et financier de la ZAC au 31/12/2014.

Le document est projeté et commenté en séance. **Alain Poncet** développe les lignes qui ont subi des modifications :

Dépenses :

- point G « *rémunération de la SAS* » : baisse de 10 868 € car la rémunération de commercialisation était prévue à 5% sur l'accession sociale alors qu'elle est de 1.5%.
- point K « *frais financiers* » : grosse baisse car le taux du marché est bas (- 66 317 €)
- point L « *contentieux* » : nouvelle rubrique au cas où, suite aux actions engagées après l'accident de minage (+ 110 000 €).
→ Global + 33 681 €

Recettes :

- point B « *participations* » : + 150 € de participation au concédant pour le chemin de la Tiquette
- point C « *secteur A (Patey/Savoisienne)* » : + 31 598 € correspondant au solde de la Savoisienne et à la vente Pernette
- point G « *subvention DRAC* » : 27 894 € toujours en attente de versement et + 1 105 € correspondant au reversement GRDF
→ Global + 32 853 €

Alain Poncet annonce que la différence entre les dépenses et les recettes représente un résultat prévisionnel en baisse de 828 €. L'équilibre de l'opération est maintenu malgré l'intégration d'une rubrique « contentieux » de 110 000 €, notamment grâce à la baisse des taux d'emprunt.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Compte-Rendu Annuel au Concédant (CRAC) au 31/12/2014.

3. Modification du tableau des effectifs

Bruno Stellian explique que suite à la réussite de Nicolas Bergia à l'examen d'Ingénieur territorial et à son inscription sur la liste d'aptitude, il convient de modifier le tableau des effectifs pour créer un poste d'Ingénieur territorial et supprimer le poste de Technicien Principal de 1ère classe et ainsi permettre sa nomination à compter du 1er octobre 2015.

Bruno Stellian ajoute que suite à la réussite d'Aurélié Coudray au concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2ème classe et considérant

qu'elle a donné satisfaction durant son stage, il convient de modifier le tableau des effectifs pour créer un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2ème classe et supprimer le poste d'adjoint du patrimoine de 2ème classe et ainsi permettre sa titularisation.

Alain Poncet souligne les compétences de Nicolas Bergia comme responsable du service technique.

Claire Preschoux complimente également Aurélie Coudray en tant que responsable de la Médiathèque municipale.

Brigitte Bochaton ajoute que le personnel municipal est une équipe motivée qui apprécie de travailler à Jacob-Bellecombette et que cela s'en ressent.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la modification du tableau des effectifs.

4. Reconduction de notre adhésion à la démarche Communes Efficaces en Economie d'Energie (C3E)

Marie-Laure Chevallier rappelle que depuis plusieurs années, le Département propose à l'ensemble des communes de Savoie de s'engager dans une opération de maîtrise de l'énergie sur leur territoire : la démarche Communes Efficaces en Economie d'Energie (C3E) avec l'accompagnement de l'ASDER, partenaire du Département, qui propose une méthodologie ainsi que des outils pratiques pour permettre aux communes d'engager une démarche sobre en énergie, dans la durée. La commune a adhéré dès 2012 et non 2014 : elle faisait partie des 1ères communes à s'inscrire.

Marie-Laure Chevallier rappelle que, tous les mois, un relevé des consommations est fait pour évaluer les économies réalisées basées uniquement sur les comportements des gens et non sur des investissements matériels. Elle annonce que les résultats sont intéressants puisqu'en moyenne, il est constaté 8% d'économies réalisées uniquement par la mobilisation citoyenne c'est-à-dire grâce à des changements de comportement, sans investissements lourds pour les collectivités engagées. C3E est également lauréate 2015 du concours développement durable et éco-responsabilité en Rhône-Alpes. Elle précise également que l'adhésion est gratuite.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la reconduction de l'adhésion à la démarche Communes Efficaces en Economie d'Energie (C3E) pour 2016.

5. Vote des tarifs de l'extrascolaire (centre de loisirs)

Pierre-Louis Besson rappelle que la commission politique jeunesse s'est réunie avant les vacances pour, entre autre, définir les nouveaux tarifs de l'extrascolaire ci-dessous :

QF	0 534	535 700	701 900	901 1400	1401 1800	1801 et +	Extérieurs
1/2 journée	2.80 €	3.80 €	4.70 €	5.70 €	6.00 €	6.10 €	6.60 €
Journée	5.30 €	7.00 €	8.30 €	9.70 €	10.20 €	10.80 €	13.20 €
Repas	2.10 €	2.70 €	3.30 €	3.80 €	4.00 €	4.20 €	5.20 €
Adulte	6.40 €	8.50 €	10.80 €	12.50 €	13.30 €	13.80 €	15 €

Complément d'infos : Tarif dégressif pour le second enfant inscrit le même jour (30%) et les enfants suivants (20%) pour les Jacobins.

Pour la prochaine rentrée, l'objectif est d'homogénéiser les strates de quotient familial sur tous les services jeunesse proposés.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote des tarifs de l'extrascolaire (centre de loisirs) ci-dessus.

6. Autorisation donnée au Maire de signer une convention de co-maîtrise d'ouvrage SDES/Commune pour l'enfouissement du réseau électrique rues E. Grand, J.-B. Richard, route de Saint-Cassin

Alain Poncet annonce que dans le cadre des travaux du bas de Jacob, il convient d'autoriser Madame le Maire à signer une convention de co-maîtrise d'ouvrage SDES/Commune pour l'enfouissement du réseau électrique dont un exemplaire a été transmis au préalable aux conseillers municipaux.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise **Madame le Maire** à signer une convention de co-maîtrise d'ouvrage SDES/Commune pour l'enfouissement du réseau électrique rues E. Grand, J.-B. Richard et route de Saint-Cassin.

7. Décision modificative n°1

Bruno Stellan explique que notre participation au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) a été ajustée par Chambéry métropole depuis notre vote du budget. Prévue à l'origine pour un montant de 20 250 €, notre participation s'élève réellement à 21 474 € soit une différence de 1 224 € qu'il convient d'inscrire au budget par le biais d'une décision modificative : il sera prélevé 1 224 € de l'article « dépenses imprévues » pour les affecter à l'article 73925 « fonds de péréquation recettes fiscales ».

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°1.

8. Signature de la convention portant soutien à la lecture publique

Claire Preschoux annonce que le Président de l'Assemblée des Pays de Savoie a informé la commune de la mise en œuvre du nouveau plan de développement de la lecture publique pour 2015-2020, porté par la direction de la lecture publique Savoie-Biblio. La convention qui lie la commune à Savoie-Biblio devient de ce fait caduque. Afin de poursuivre ce partenariat, il convient de dénoncer la convention actuelle et d'en conclure une nouvelle pour la période 2015-2020.

Claire Preschoux signale que cette nouvelle convention détaille plus les engagements respectifs de Savoie-Biblio et de la commune qui sont à ce jour largement respectés.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise **Madame le Maire** à signer la convention portant soutien à la lecture publique pour la période 2015-2020.

9. Informations diverses

- **Brigitte Bochaton** annonce qu'un mail a été envoyé par l'association Communes Solidaires demandant de désigner 2 représentants. **Catherine Faivre** et **Mathias Leblois** sont nommés.

- **Brigitte Bochaton** remercie chaleureusement les élus et le personnel communal qui ont pu participer à la prise en charge des habitants lors de l'incendie du mercredi 9 septembre. Elle rappelle que le 1^{er} jour c'est bien mais que les bénévoles se sont aussi mobilisés les jours suivants, notamment **Charlotte Monel**, **Bernadette Bugnet** et **Christine Giez** car la prise en charge de l'après est aussi importante. C'est un travail très prenant. Un suivi psychologique est possible après. **Madame le Maire** précise que le « bien vivre ensemble » c'est une chose mais qu'il faut faire attention dans l'attribution des logements. C'est la 2^{ème} fois que la commune se retrouve confrontée à ce type de situation. Le jour de l'incendie, **Madame le Maire** a été obligée de prendre des mesures d'internement pour une 2^{ème} personne. Il y a une différence entre la théorie, les lois (la loi DALO), le traitement des dossiers et la réalité de terrain. Le bien vivre ensemble a ses limites ! A ce jour, une jeune maman et son bébé de 27 jours sont toujours hospitalisés pour trauma psychologique, d'autres personnes nécessitent aussi un suivi psychologique.

Julien Bourgeois demande si la commune a des leviers pour agir.

Madame le Maire répond qu'elle va avoir des exigences supplémentaires pour les attributions de logements. Il faut quand même des critères de sélection. Elle rappelle que le Maire est membre de droit de ces commissions.

Julien Bourgeois ajoute que c'est un vrai traumatisme pour les familles touchées.

Bernadette Bugnet demande comment cela se passe pour les personnes qui sont déjà dans un logement.

Brigitte Bochaton répond que nous avons eu des cas différents : mis à part les cas d'incivilités, ici ce sont des cas psychologiques qui demandent des preuves pour faire bouger les choses.

Catherine Faivre demande si un suivi psychologique a été mis en place.

Brigitte Bochaton répond que oui, c'est en lien avec l'hôpital.

Charlotte Monel complète en annonçant que des affiches ont été mises dans les montées d'immeubles. Un psychologue reçoit sur rendez-vous.

Brigitte Bochaton termine en disant que des dons sont en cours grâce à une communication active et un fort élan de solidarité. Elle remercie notamment **Bernadette Bugnet** qui assure le lien sur place car les gens sont perdus.

- **Brigitte Bochaton** annonce qu'elle a été mandatée par le Préfet, avec un représentant de Moûtiers et un d'Aix-les-Bains, pour aller à Paris afin d'être informée des précisions sur les modalités d'accueil des réfugiés. Manuel Valls s'est engagé à augmenter le nombre de places, à proposer 1000€ par place d'hébergement et à nommer un coordinateur. Cependant, le volontariat reste la règle. La plupart des Maires est persuadée qu'accueillir les gens c'est bien mais qu'accompagner c'est mieux. Il faut voir avec le Président de l'agglomération et les Maires des 24 communes membres pour que si accueil il y a, il soit fait dans de bonnes conditions d'accompagnement social.

Antoine Fatiga ajoute que c'est une bonne idée mais qu'il faut avant tout régler la question dans leurs pays car au bout d'un moment, ce ne sera plus viable.

- **Brigitte Bochaton** revient sur l'appel pour la journée d'action du 19 septembre aux Maires suite à la baisse des dotations. La Mairie sera fermée pour tous les documents administratifs mais les habitants qui se déplaceront pourront signer la motion.

Antoine Fatiga demande s'il y aura un rassemblement avec point presse. Il rappelle qu'il y a eu une baisse de l'ordre de 25% des dotations en Savoie.

Brigitte Bochaton répond qu'elle tiendra les conseillers au courant car pour le moment, ils sont en attente.

- **Brigitte Bochaton** annonce la date du prochain conseil municipal : le mardi 20 octobre à 19h00 avec comme question principale le PLUi : une charte est en cours d'élaboration.

- **Brigitte Bochaton** présente aux conseillers municipaux un document transmis par l'Etat pour lutter contre la radicalisation djihadiste. Il sera inséré sur le site Internet de la commune.

- **Mathias Leblois** revient sur la fête du village qui a eu beaucoup de succès et la présence très appréciée de l'école de musique du canton de Cognin.

Berthe-Ange Laudet souligne le rôle de « locomotive » de Nancy Rovira tout au long de la journée.

Claire Preschoux annonce que 43 bénévoles se sont mobilisés au cours de cette journée, tant des habitants que des associations et des élus. Le regroupement à l'école a été apprécié.

- **Antoine Fatiga** informe qu'à la Foire de Savoie, le stand de Chambéry métropole est sur le thème « connecté » : il demande donc où en est Jacob-Bellecombette sur la question de la fibre car à certains endroits, le débit est très faible.

Brigitte Bochaton répond que la commune a reçu un mail d'Orange et si tout va bien, Jacob-Bellecombette et Cognin feraient partie du 3^{ème} lot, c'est-à-dire pour 2016 avec une couverture de la commune pour 2016/2017 sous réserve.

- **Charlotte Monel** annonce que suite à l'incendie une information va être distribuée au Corbelet pour donner les coordonnées du psychologue qui reçoit sur rendez-vous les personnes qui le désirent. Elle demande des bénévoles parmi les conseillers municipaux pour la porter directement aux habitants du n°8 incendié et en profiter pour leur apporter du soutien.

La séance est levée.